

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du MERCREDI 24 JUIN 2026 à 18 h 30 –
Mairie – salle du conseil municipal**

N° DCA2026-06-24/08

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Président ;

Claire-Zoé BALAS, Suzy FAVRE-ROCHEX, Pauline GUILLEMAILLE, Saïda HADDOUR, Quentin MORVAN, René NENNA,
Alain COSTA, Claire POULIN, Antipas TOUATAM, Juliette RAPHOZ, Virginie VAILLIER, Martine VIX ;

Excusés avec procuration : Patrick BIDAUD (procuration à S. HADDOUR), Jacqueline ODOIX (procuration à A. COSTA),
Cyril KERGADALLAN (procuration à A. TOUATAM) ;

Excusé : Marc PATUREL.

Membres votants : 16

Objet : Budget supplémentaire 2026 du CCAS

Le budget supplémentaire 2026 du CCAS est voté après l'approbation du compte financier unique et l'affectation du résultat. Le budget supplémentaire sert à intégrer la reprise du résultat 2025 telle que votée et à tenir compte des changements intervenus depuis le vote du budget primitif.

Rapport explicatif du budget supplémentaire :

Le résultat de clôture 2025 est repris intégralement en recette de fonctionnement (151 137.08€ au compte 002). L'excédent de la section d'investissement à fin 2025 est repris en recette d'investissement pour 33 739.67€ au compte 001.

Dans la section de fonctionnement :

Depuis le 1^{er} janvier l'ADMR assure le service de portage des repas. Les crédits liés au portage des repas sont donc annulés tant en dépense (achat des repas, frais de livraison par l'ADMR), qu'en recette (redevance des usagers). Une enveloppe de 9 000€ est inscrite au compte 65134. Il s'agit d'une aide aux usagers Rochois pour les compenser de la différence de prix entre le tarif de l'ADMR et celui du CCAS.

Les lignes d'entretien des bâtiments et du matériel sont abondées de 6 600€ pour ajuster aux besoins constatés en milieu d'année. (comptes 615221-61558)

Une aide de 2 000€ est créée pour le passage du permis de conduire de jeunes entrants dans le dispositif « jeunes décrocheurs » créé dans le cadre du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). (compte 65134)

Une provision de 272€ est inscrite à la demande du comptable public pour dépréciation de comptes clients (difficultés de recouvrement de créances anciennes).

A la demande du comptable public une ancienne étude non suivie de travaux est amortie sur 5 ans et génère 5 000€ de dotation aux amortissements en 2026.

La participation des communes (Amancy-Arenthon-Eteaux) au relais assistantes maternelles pour 2026 est constatée à hauteur de 13 000€ (compte 74741).

La reprise du résultat permet de réduire le montant de la subvention d'équilibre de la commune de 146 265.08€ (compte 757363).

Dans la section d'investissement :

La reprise de l'excédent 2025 de la section d'investissement (33 739.67€) et la dotation aux amortissements supplémentaires (5 000€ étude non suivie de travaux) permet de mettre en réserve d'investissement la somme de 38 739.67€ au compte 2188 pour couvrir de futurs besoins d'investissement.

Synthèse du budget supplémentaire :

Equilibre du budget	Budget primitif	Budget Supplémentaire	Total du Budget
Section de Fonctionnement	2 2373 261.00€	-66 128.00€	2 207 133.00€
Section d'investissement	514 400.00€	38 739.67€	553 139.67€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants,

Le Conseil d'administration, après avoir entendu le rapport explicatif et à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2026.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-préfecture

de Bonneville le 02/07/2026

Publié le

Le Président,

Benoît CHAMBOURDON



Ainsi fait et délibéré,

La Roche-sur-Foron, le 24 juin 2026

Le Président,

Benoît CHAMBOURDON

